



Pour écrire à votre CPAM,

N'oubliez pas **votre numéro...de Sécurité sociale !**

En arrêt de travail, vous devez prévenir l'Assurance Maladie de votre départ hors département... Ou pour tout autre demande.



Votre courrier doit **obligatoirement** comporter **vos coordonnées ET votre numéro de Sécurité sociale (NIR)**.

SINON votre demande ne pourra pas être prise en compte (risque d'homonymie).

Utilisez votre compte sur ameli.fr pour une réponse sous 72 h



AMELI ? L'Assurance Maladie En Ligne !

Retrouvez votre Caisse d'Assurance Maladie 24h/24 avec votre compte ameli et sur www.ameli.fr



Une question par **mail** ? Une réponse **en 72 h**.

N'oubliez pas **votre carte Vitale** si vous nous contactez par téléphone.

Le **FORUM** sur [ameli.fr](http://www.ameli.fr), la réponse à vos questions s'y trouve déjà ! Un espace de partage à votre service.